



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 septembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 septembre 2011

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE POUR LA PERIODE 2011-2014

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 23 septembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

VIE ASSOCIATIVE

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LA PERIODE 2011-2014

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) 2007-2010 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2007 est arrivé à échéance le 31 décembre 2010.

Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil ;
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Pour être éligibles au CEJ, les actions nouvelles doivent porter sur le développement quantitatif de l'offre. Ces actions sont cofinancées par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 55%, dans la limite de certains plafonds.

Les axes de développement prioritaires dans le contrat enfance jeunesse 2011/2014 :

1 - Petite enfance

- Consolider la qualité des structures
- Renforcer la coordination, développer les passerelles avec les partenaires
- Développer l'accueil dans les structures nouvelles

2 – Enfance

- Conforter les accueils de loisirs thématiques
- Optimiser les capacités d'accueil en centres de loisirs
- Consolider les animations périscolaires
- Renforcer le partenariat entre la Ville et les CSC

3 – Jeunesse

- Séjours thématiques
- Accueils de loisirs ados
- Accueils de jeunes

Le diagnostic jeunesse réalisé de septembre 2010 à mai 2011 a mis en exergue un certain nombre de préconisations :

- Valoriser la parole et les pratiques de la jeunesse ;
- Améliorer et diversifier l'offre de services en direction des jeunes ;
- Coordonner les actions en faveur des jeunes.

Des pistes de réflexion en collaboration avec un réseau de partenaires identifiés sont en cours.

Une fois les actions et les orientations arrêtées, un avenant pourra être réalisé en cours de contrat et prendre en compte les actions jeunesse éligibles au CEJ.

Pour les actions nouvelles, le taux net de cofinancement est fixé à 55 % du reste à charge plafonné (dépenses totales dans la limite du plafond fixé par la CNAF déduction faite des recettes familles, prestation de service CAF/MSA et autres subventions).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du renouvellement du CEJ 2011-2014 sachant que le Conseil municipal sera amené à approuver le schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux- Sèvres dès sa réception.

- autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de la CAF le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse pour une durée de quatre ans, à compter du 1er Janvier 2011.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD